A75 12
Syndicat mixte

DÉLIBÉRATION N° 25-2026 DU SYNDICAT MIXTE "A 75"

Délibération prise en séance du 22 octobre à 9H00

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre 2026 à 9H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « A 75 » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Claude ASSIER, M. Fabrice FRAYSSINET

Etaient absents et représentés :
- Mme Monique ALIES a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Sébastien DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Emmanuelle GAZEL a donné pouvoir à M. Fabrice FRAYSSINET

Objet : Précision des délégations de pouvoirs du Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°11-2026 du 23 juillet 2026 attribuant une délégation de pouvoirs au Président,

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 22 octobre 2026 ont été adressés à ses membres le 16 octobre 2026,

Considérant que les attributions relatives aux demandes de subventions auprès de l'Etat, l'Europe et d'autres collectivités territoriales ainsi que les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à la démolition, transformation et édification des biens du Syndicat mixte doivent être précisées,

Considérant qu'il est proposé au Comité syndical d'approuver les rédactions suivantes de la délégation de pouvoirs du Président :

- Demander à l'Etat, l'Europe, où à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions ;
- De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Syndicat mixte ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** les précisions de la délégation de pouvoirs du Président.

Le Président du Syndicat mixte

Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
- **Nombre de membres en exercice : 15**
- **Nombre de membres présents : 5**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20261022-20261022_252026-DE
Reçu le 03/11/2026